



ARRETE nº 24-291

Portant nomination Responsable adjoint de branche ingénieur GI

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ; Vu le règlement DFP visé par le CE du 06 juin 2024 et par le CA du 20 juin 2024.

ARRETE

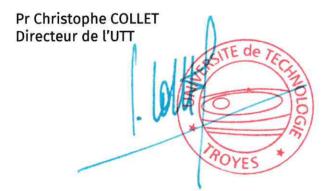
Article 1:

Monsieur Murat AFSAR, enseignant chercheur, est nommé Responsable adjoint de branche ingénieur Génie Industriel GI à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 30 août 2028.

Article 2:

Cette fonction relève du point « A-3-3-7 Responsabilité adjoint de branche ingénieurs » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 09 juillet 2024,



Original: Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé DRH

Diffusion générale : www.utt.fr